



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Le Ministre

PARIS, LE 13 JUIN 2012

Le Ministre du travail, de l'emploi,
de la formation professionnelle et
du dialogue social

A

Messieurs les Préfets de régions

La mobilisation pour l'emploi est une priorité.

Le nouveau Gouvernement entend conduire cette mobilisation en s'appuyant d'abord sur vous, Préfets, avec les services de l'Etat dans les Direccte, avec les opérateurs et en première ligne Pôle Emploi. Je sais que je peux compter sur votre énergie et votre engagement.

Il entend aussi conduire cette mobilisation sans attendre la disponibilité de nouveaux outils de politique de l'emploi, qui seront en discussion lors de la Grande Conférence Sociale des 9 & 10 juillet prochain. En effet il y a urgence, et tous les moyens opérationnels doivent être sollicités sans attendre.

Comme vous le savez, le précédent Gouvernement avait prévu pour le second semestre une enveloppe de contrats aidés inférieure de moitié à celle du premier semestre. Pour éviter cet effondrement de nos moyens d'action, le Gouvernement a décidé sans attendre de mobiliser un supplément de 80 000 contrats (60 000 contrats CUI-CAE et 20 000 contrats CUI-CIE). C'est un engagement fort, qui place l'emploi aux côtés de l'Education au rang de première priorité du Gouvernement, dans un contexte budgétaire par ailleurs extrêmement contraint.

Je souhaite également que vous soyez attentifs à la qualité des contrats signés pour favoriser l'insertion professionnelle des bénéficiaires. Au premier semestre, la durée des contrats signés a baissé de façon importante (6 mois en moyenne pour les CUI-CAE). Cette tendance doit être inversée : notre but n'est pas de « faire du chiffre » au détriment de la qualité des solutions d'insertion. C'est pourquoi la dotation du second semestre portera sur une moyenne allongée à près de 9 mois, répondant à l'attente de beaucoup d'entre vous.

Autre changement, je souhaite que l'administration centrale tienne davantage compte de vos besoins sur chaque territoire. Ainsi j'ai demandé que les directeurs régionaux des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi soient sollicités pour faire remonter, en lien avec vous, des propositions de répartition des contrats aidés du second semestre.

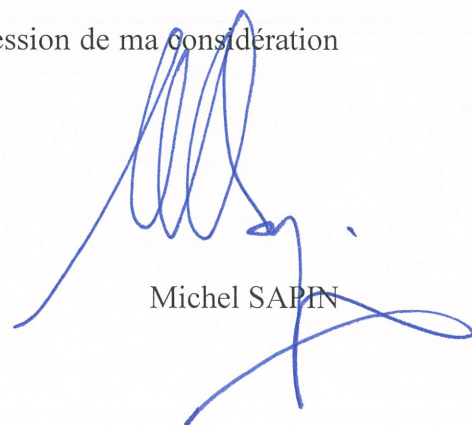
Sur ces nouvelles bases, je souhaite que vous puissiez renforcer une relation de confiance avec les collectivités territoriales. Nous avons besoin de travailler avec les régions sur la formation des bénéficiaires de contrats aidés. Et nous sommes aujourd'hui à même de proposer aux conseils généraux un partenariat renforcé pour l'accès à l'emploi des bénéficiaires du revenu de solidarité active.

Dans le contexte qui est le nôtre, nous ne pouvons pas nous permettre de dérapage financier. Je vous demande donc de veiller au strict respect des enveloppes financières.

La Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle vous fera parvenir dans les tous prochains jours la circulaire technique relative à cette nouvelle dotation du second semestre.

J'ai besoin de votre énergie et de votre intelligence pour relever les défis de l'emploi, ceux de l'urgence d'aujourd'hui et ceux qui prépareront l'avenir demain. Je m'engage à être à votre écoute pour construire, ensemble, la politique la plus efficace possible sur chaque territoire.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Préfets de région, l'expression de ma considération distinguée.



Michel SAPIN